Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-214401358-20261006-2026_10_POUVPOL-AU

Le Pouliguen, le 6 octobre 2026

Monsieur le Président
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
3, avenue des Noëlles
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

Secrétariat Général
Tél. 02 40 15 08 08
mairie@mairie-lepouliguen.fr

Objet : Notification d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 88000074028207K

Monsieur le Président,

Ma commune est membre de votre communauté d'agglomération qui est compétente en matière :

- D'assainissement,
- De collecte des déchets ménagers,
- De réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- D'habitat,
- De voirie d'intérêt communautaire.

En conséquence, vous sont en principe automatiquement transférés, en application du A du I de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), mes pouvoirs de police spéciale relatifs aux domaines indiqués ci-dessus.

Cependant, le III de l'article L.5211-9-2 précité du CGCT me permet de m'opposer à ce transfert dans le délai de 6 mois suivant la date de votre élection soit avant le 26 octobre 2026.

En application de cette disposition, je vous signifie par la présente mon opposition au transfert de l'entièreté des pouvoirs de police spéciale afférents aux compétences définies ci-dessus soit :

- La police de la collecte des déchets ménagers (règlement de collecte des déchets)
- La police de la règlementation de l'assainissement (règlement d'assainissement, dérogations au raccordement au réseau public de collecte)
- La police en matière d'aires d'accueil des gens du voyage (interdiction de stationnement en dehors des aires)
- La police de la circulation et du stationnement
- La police spéciale de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-214401358-20261006-2026_10_POUVPOL-AU

Le Pouliguen

- La police de l'habitat (L. 184 CCH et chapitre 1er, titre I, livre V CCH).
- Le cas échéant, la police de la publicité extérieure

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé numériquement le 06/10/2026
Norbert SAMAMA



Maire du Pouliguen